

LES SS. ANGES ET LES AMES
DU PURGATOIRE.

“ Lorsque les chrétiens décédés apparaissent à quelqu'un, soit dans le sommeil, soit dans la veille, ils n'apparaissent point dans la réalité de leurs corps, et tel qu'ils sont, mais seulement avec une certaine ressemblance de l'état ordinaire : et nous pensons que les choses arrivent ainsi par la providence de Dieu et par le ministère des saints Anges.” Ainsi s'exprime St. Augustin (*de cura pro mortuis gerenda.*) Le saint docteur ajoute que Dieu ne permet ces apparitions que pour encourager les uns, inspirer une crainte salutaire aux autres, et pour ratifier ses ordres, selon le secret de la profondeur de ses conseils.

Telle est aussi la doctrine enseignée par St. Thomas : “ Dieu permet quelquefois, dit-il, que les âmes qui souffrent dans le purgatoire apparaissent aux vivants, tantôt pour l'instruction de ceux-ci, tantôt pour solliciter des suffrages pour elles-mêmes.” *Sum. quest.* 69.

Cette manifestation se fait également par le ministère des anges, particulièrement des anges gardiens. On est fondé à croire, et presque tous les docteurs pensent comme nous, que les hôtes du purgatoire ne pouvant connaître par eux-mêmes les bonnes œuvres et les prières que leurs parents et leurs amis font en leur faveur, et pour leur délivrance, en sont avertis par leurs anges gardiens, en voici un exemple.